

Lettre aux porteurs de parts de l'OPC ERASMUS SMALL CAP EURO (FR0011640887, FR0011640895, FR0013188364)

Paris, le 06/05/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement ERASMUS SMALL CAP EURO (FR0011640887, FR0011640895, FR0013188364), géré par la société de gestion Erasmus Gestion.

Nous avons développé chez Erasmus Gestion une expertise sur les Small Cap nordiques cotées en bourse dans le cadre du lancement de notre fonds Erasmus SMID Croissance Europe.

Nous souhaitons faire profiter de cette expertise à notre fonds Erasmus Small Cap Euro en le transformant en Erasmus Small Cap Europe afin qu'il puisse investir dans de belles sociétés européennes hors Zone Euro, qui répondent à nos critères d'investissements en termes de qualité, avantage concurrentiel, perspectives de croissance et valorisation, tout en respectant nos critères ISR et nos critères PEA-PME.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier l'univers d'investissement, la stratégie d'investissement et la composition des actifs, ainsi que l'indicateur de référence.

Actuellement, le fonds investi sur les **actions de la zone euro** de tous secteurs et principalement de petites capitalisations (100M à 3Mrds d'euro de capitalisation boursière).

L'objectif du fonds est de surperformer annuellement l'**indice MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis**, une commission variable égale à 20% de la performance supérieure à cet objectif est prélevée, si la performance du fonds est positive.

A l'avenir, le fonds sera investi sur les **actions européenne (hors Royaume-Uni)** de tous secteurs et principalement de petites capitalisation (100M à 3Mrds d'euro de capitalisation boursière).

L'objectif du fonds sera de surperformer annuellement l'**indice STOXX Europe ex-UK Small Net Return**, une commission variable égale à 20% de la performance supérieure à cet objectif est prélevée, si la performance du fonds est positive.

Aussi, afin de préserver l'égalité de traitement des porteurs de part, et dans l'intérêt des investisseurs, nous avons décider de prévoir un dispositif de plafonnement des rachats permet d'étaler les demandes rachats sur plusieurs valeurs liquidatives. Il sera activé en cas de circonstance exceptionnelles de marché et dans des conditions objectives et préétablies dans le prospectus du fonds. Ce dispositif permet de réduire le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats.

Enfin, le nom du fonds évoluera pour représenter ces changement et deviendra **Erasmus Small Cap Europe**.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **15/05/2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts, le fonds ne comportant pas de frais de sortie.

Quelle est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- *Modification du profil de rendement/Risque* : **Oui**
- *Augmentation du profil de risque* : **Oui**
- *Augmentation potentielle des frais* : **Oui**
- *Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque* : **Significatif**



Quelle est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?


- Cette modification n'a aucun impact sur la fiscalité applicable au fonds.

Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques du fonds actuellement et dans le futur ?

Voici le détail des modifications apportées à l'objectif de gestion, à la stratégie de gestion et à la composition des actifs décrits dans le prospectus du fonds :

	Avant	Après
Nom du fonds	Erasmus Small Cap Euro	Erasmus Small Cap Europe
Régime juridique et politique d'investissement		
Classification	Actions des pays de la zone euro	Néant
Objectif de gestion *	L'objectif de ERASMUS SMALL CAP EURO est d'obtenir une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis, sur la durée	L'objectif de ERASMUS SMALL CAP EUROPE est d'obtenir une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence Europe ex-UK Small Net Return (dividendes réinvestis), sur

	de placement recommandée supérieure à 5 ans. ERASMUS SMALL CAP EURO est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers son exposition sur les marchés des actions de la Zone Euro de petites capitalisations boursières.	la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. ERASMUS SMALL CAP EUROPE est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers son exposition sur les marchés des actions Européens (hors Royaume-Uni) de petites capitalisations boursières.
Indicateur de référence	MSCI EMU Small Cap dividendes réinvestis	STOXX Europe ex-UK Small Net Return (Ticker Bloomberg: SCXG Index) dividendes réinvestis
Stratégie d'investissement	Les investissements sont réalisés sur des actions de la Zone Euro de petites capitalisations de tous secteurs. L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros.	Les investissements sont réalisés sur des actions de l'Europe (hors Royaume-Uni) de petites capitalisations de tous secteurs. L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros.
Composition des actifs	<u>Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)</u> - Actions Actions émises par des petites entreprises de tous secteurs. Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions et autres titres éligibles au PEA PME, des marchés des pays membres de la Zone Euro. En complément, la gestion peut être élargie aux actions des places étrangères hors Zone Euro. L'exposition aux marchés autres que ceux de la Zone Euro n'excèdera pas 10%. - Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM, de toutes classifications, dont l'actif est constitué à hauteur de 75% minimum de titres de petites entreprises PME-ETI, dont 50% de titres de la Zone Euro.	<u>Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)</u> - Actions Actions émises par des petites entreprises européennes (hors Royaume-Uni) de tous secteurs. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros. Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions et autres titres éligibles au PEA PME. Le fonds peut investir dans des actions émises en devises autre que l'Euro dans la limite de 50% maximum de son actif net. - Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de parts ou actions d'OPCVM, de toutes classifications.
Modalité de souscription et de rachat		
Mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») *	Le fonds ne dispose pas d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates »).	Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats qui a pour objet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent 5% de l'actif net. La durée maximale du mécanisme de plafonnement est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois maximum et d'un temps de plafonnement maximal de 1 mois.

Modification du profil de rendement/risque			
Profil de risque	Risque de change : 10% max	Risque de change : 50% max	+
Frais			
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (MSCI EMU Small Cap dividendes nets réinvestis), si la performance du FCP est positive	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence (STOXX Europe ex-UK Small Net Return), si la performance du FCP est positive	

* Ces modifications ont reçu un agrément de l'AMF en date du 26/04/2024.

Toutes les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Il est nécessaire et important de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et du Prospectus du fonds disponibles sur le site internet

www.erasmusgestion.com